



Commune de
SALLEBOEUF

GUIDE PRATIQUE

SERVICES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS 2022-2023

MAIRIE DE SALLEBOEUF

3 avenue de la Tour, 33370 Salleboeuf

mairiedesalleboeuf@wanadoo.fr / 05 56 21 21 33 / www.salleboeuf.fr



Commune de
SALLEBOEUF

Comme son nom l'indique, ce guide de rentrée ne vise qu'un seul objectif : celui de vous donner quelques informations essentielles pour permettre de rendre vos démarches plus simples et plus efficaces.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE	Ouverture au public lundi au samedi de 8h45 à 12h15 lundi au jeudi de 14h00 à 17h30 vendredi de 14h00 à 17h00	mairiedesalleboeuf@wanadoo.fr 05 56 21 21 33
Adjointe au maire, déléguée à la vie scolaire Secrétaire chargée de la vie scolaire	Maryse AUBIN Christine CLAIRAC	maryse.aubin@salleboeuf.fr christine.clairac@salleboeuf.fr
École primaire maternelle – élémentaire	Direction : Pierre LEROY- - LANSARD	ce.0331275G@ac-bordeaux.fr 06 45 67 32 31

Restaurant scolaire L'Aquitaine de restauration	7 avenue de la Tour 33370 Salleboeuf	ladr_3318@l-aquitaine-de-restauration.fr 05 56 21 26 98
FRANCAS de la Gironde Accueil périscolaire APS Siège administratif territorial des Francas	22, chemin de Biroulade 33370 Salleboeuf 1 bis place du marronnier, 33370 Tresses	apssalleboeuf@francas33.fr 05 56 21 13 84 06 12 63 72 55 coteauxbordelais@francas33.fr 05 57 34 28 67

Responsables institutionnels

Le Maire : Nathalie MAVIEL

Première adjointe au maire, déléguée à la vie scolaire : Maryse AUBIN



Commune de **SALLEBOEUF**

RÈGLES DE VIE

Dans le cadre des différents services municipaux, les enfants doivent avoir une attitude respectueuse envers tous les adultes encadrants ainsi qu'envers leurs camarades. Ce respect est mutuel.

En cas de manquement tels que :

- un comportement indiscipliné constant ou répété,
- une attitude agressive envers les autres élèves,
- des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels,

les parents de l'élève concerné seront informés et convoqués par la municipalité à un entretien en présence de l'enfant pour rétablir une juste conduite. Cela peut conduire, en cas de manquements graves, jusqu'à une mesure d'exclusion temporaire pour une durée de trois jours au niveau de la pause méridienne, et/ou du restaurant scolaire.

RESPECT DE LA SÉCURITÉ DES ACCÈS

Les parents doivent absolument respecter les règles d'accès à l'école :

- rouler lentement aux abords de l'école ;
- stationner sur les emplacements dédiés ;
- respecter les piétons et les traversées de voies.

PAUSE MÉRIDIANNE

La municipalité a confié aux FRANCAS de la Gironde, l'encadrement et l'animation de la pause méridienne qui a lieu chaque jour d'école de 12h à 13h35.

A la maternelle, la sieste commence dès 13h sous la responsabilité d'un agent municipal.

RESTAURANT SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service municipal. La confection des repas est assurée sur place par l'Aquitaine de Restauration.

Le restaurant scolaire n'a pas un caractère obligatoire. Il a pour objet d'assurer, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, la restauration des enfants scolarisés.

Les menus sont affichés au restaurant scolaire et consultables en ligne sur le site de la mairie www.salleboeuf.fr

Les enfants de maternelles sont servis à table ; un self est proposé aux élémentaires.

L'inscription est obligatoire (fiche d'inscription à compléter).

Le personnel de service est chargé :

- d'effectuer l'appel ;
- de prendre en charge les enfants déjeunant au restaurant scolaire ;
- de veiller à une bonne hygiène ;
- de prévenir toute agitation et faire preuve d'autorité afin de ramener le calme si nécessaire.



Commune de SALLEBOEUF

Tarification et paiement :

Le tarif des repas est fixé par délibération du Conseil municipal et consultable sur le site de Salleboeuf.

La facturation au repas consommé sera établie mensuellement sous forme d'un titre de recettes, adressé aux parents par la trésorerie générale. Le paiement s'effectue soit :

- par chèque ou espèces à la trésorerie de Cenon : 38 rue Pasteur – CS 70029 – 33152 CENON Cedex ;
- par prélèvement automatique au 17 du mois suivant celui de la facturation ;
- par carte bancaire via un service de paiement en ligne sécurisé en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en vous munissant de vos identifiants, mot de passe et numéro de facture.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Dans le cas où un enfant est atteint de troubles de santé ponctuels ou permanents, il est demandé d'adresser le plus rapidement possible un certificat médical à la mairie et de prendre contact avec la direction de l'école qui élabore un projet d'accueil individualisé (PAI) avec les différents partenaires.

Cela permet la prise de médicaments au sein de l'école et de proposer tous les aménagements nécessaires.

Il est essentiel d'informer **l'ensemble des personnels concourant à l'accueil des enfants** bénéficiant d'un PAI. Pour rappel, tout fonctionnaire ou tout agent contractuel est soumis à l'obligation de discrétion concernant ces informations ou ces documents. Cette obligation s'applique pendant et en dehors du temps de service.

Restaurant scolaire : il peut être proposé un plat de substitution. La mise en place de "**paniers repas**" dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé **peut être autorisée**. La famille assure alors la pleine **responsabilité** de la fourniture du repas, du conditionnement et du transport. La chaîne du froid doit être impérativement respectée, de la fabrication du repas par la famille jusqu'à sa présentation à l'enfant lors du déjeuner à l'école.

Pour une première mise en place ou un renouvellement, prendre contact avec la Direction de l'école qui met au point le PAI avec les différents partenaires. Après validation, la copie du PAI, sera adressée à la mairie, à l'APS et au restaurant scolaire. Les services de la mairie seront informés de cette demande dans le cadre d'une intolérance alimentaire.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La municipalité a confié aux FRANCAS l'encadrement et l'animation de l'accueil périscolaire qui a lieu chaque jour d'école de 7h à 8h20 et de 16h15 à 19h.

Après une pause goûter, des activités sont proposées aux enfants après inscription et selon les places disponibles dans les différents cycles : activités multisports, nature et découverte, arts plastiques...

Pour le bon fonctionnement de ce service, il est indispensable de respecter les horaires.

L'association des FRANCAS de la Gironde vous adressera prochainement **un dossier d'inscription (à renouveler chaque année)**, précisant les modalités de facturation calculées au taux d'effort (quotient calculé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales). Ainsi, chaque famille a un tarif propre qui évolue selon les variations de son quotient familial.



Commune de
SALLEBOEUF

TRANSPORT SCOLAIRE

Ce service est exclusivement réservé aux élémentaires.

Le nombre de places étant limité, ce service est uniquement proposé aux familles dont les habitations ne se situent pas dans les zones UA et UB (centre bourg) du plan local d'urbanisme consultable sur le site de la mairie.

L'inscription est obligatoire **dès le mois de juin** et s'effectue en ligne sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine, autorité compétente pour organiser le transport scolaire sur notre territoire. Les conditions d'utilisation sont décrites dans le règlement intérieur consultable sur ce même site.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/scolaire/transports-scolaires-nouvelle-aquitaine>

ASSURANCE

Il est vivement recommandé aux parents de souscrire une assurance extrascolaire (souvent comprise dans l'assurance responsabilité civile).



Commune de
SALLEBOEUF

**SERVICES SCOLAIRES
INSCRIPTIONS 2022/2023**

FICHE DE RENSEIGNEMENT

A remplir et à remettre impérativement à la mairie de Salleboeuf avant le 30 JUIN 2022
(par mail à christine.clairac@salleboeuf.fr ou document papier à l'accueil de la mairie)

Inscription à l'accueil périscolaire : oui non
Inscription au restaurant scolaire : oui non
Inscription au transport scolaire : oui non

Pièces à fournir :

- ↳ attestation responsabilité civile assurance
- ↳ autorisation de prélèvement + RIB (si première demande ou changement de banque)

1. Renseignement concernant l'enfant

Nom de l'enfant	Prénom	Date et lieu de naissance	Classe à la rentrée	Genre


2. Responsables légaux de l'enfant :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
☎ domicile	☎ domicile
📞 portable	📞 portable
☎ professionnel :	☎ professionnel :
Adresse mail :	Adresse mail :



Commune de
SALLEBOEUF


3. Autres personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant

Noms / prénoms	Téléphone 	Lien avec l'enfant

4. Renseignements médicaux

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Téléphone  : ___/___/___/___/___

ALLERGIES (Si oui précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir)	*Particularités médicales

: mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) (cf guide)

5. Autorisations diverses

▪ **droit à l'image**

j'autorise je n'autorise pas

la mairie de Salleboeuf à réaliser photographies et films dans lesquels apparaîtra mon enfant et qui pourront être utilisées comme illustrations des supports de communication de la mairie de Salleboeuf.

j'accepte je n'accepte pas

d'être abonné (e) à l'alerte mail « infos scolaires (interruption de services : ex : bus, grève...)

j'accepte je n'accepte pas

d'être abonné (e) à la newsletter pour recevoir les informations communales par mail (événements culturels, manifestations, infos diverses).

Je soussigné(e) M/Mme atteste avoir pris connaissance du contenu du guide pratique.

Date :

Signature du représentant légal :